



LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

CONTRAT	CODE RNCP	
<p>Contrat de travail à durée déterminée ou indéterminée, signé par le bénéficiaire et par l'employeur (entreprise domiciliée en France uniquement). La durée du contrat conclu pour une durée limitée peut varier de 6 à 24 mois en fonction de la durée du cycle de formation préparant à la qualification ou du niveau de qualification et des compétences déjà détenues par le bénéficiaire.</p> <p>Possibilité de faire commencer/terminer le contrat jusqu'à 60 jours avant/après la période de formation (jours calendaires à répartir).</p>	<p><u>Diplôme EM Normandie - Visé Bac +5 - Grade de Master</u> : 41053 / Code Diplôme : 16531224</p> <p><u>Bachelor en Management International - Visé Bac +3</u> : 40726 / Code Diplôme : 26531004</p>	
PUBLICS	COÛT DE LA FORMATION	
<ul style="list-style-type: none"> Jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus souhaitant acquérir une qualification professionnelle complétant leur formation initiale. Demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus, inscrits à France Travail. 	<ul style="list-style-type: none"> 13 000 € / an : Programme Grande Ecole (Master) 11 000 € : Bachelor en Management International 	
FINANCEMENT	TUTEUR	
<p>Tout ou partie des frais de scolarité sont pris en charge par l'Opérateur de Compétences (OPCO*) dont relève l'entreprise sur la base d'un coût horaire variable entre 9 et 15 €.</p> <p>Le différentiel entre le montant accordé par l'OPCO et les frais de scolarité devra être financé par l'employeur (plan de formation par exemple).</p> <p><i>*OPCO : organisme auquel l'entreprise verse annuellement la contribution formation professionnelle.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> L'employeur lui-même ou un salarié sur la base du volontariat. 3 alternants maximum par tuteur. Doit avoir au moins 2 ans d'expérience professionnelle en rapport avec le diplôme de l'alternant. 	
AVANTAGES POUR L'EMPLOYEUR		
<ul style="list-style-type: none"> Former un futur salarié, lui apprendre un métier, l'intégrer à la culture de l'entreprise, pérenniser ses futures embauches. Recruter une personne adaptée aux besoins de son entreprise. Réduction générale de charges 	<ul style="list-style-type: none"> Aide de France Travail dans la limite de 2 000 € pour l'embauche d'un demandeur d'emploi de 26 ans ou plus. Aide à la fonction tutorale financée par certains OPCO (montant plafonné - variable selon l'OPCO d'affiliation de l'entreprise). Aide en cas d'embauche des personnes bénéficiant de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (montant maximum 3000 €). 	
RÉMUNÉRATION		
<p>Le poste occupé en entreprise assure une rémunération minimale équivalente à un pourcentage du SMIC de 55 à 100%, selon l'âge, le niveau de formation et la convention collective de l'entreprise (à titre indicatif pour un contrat 35 heures au 01/06/2026, SMIC 12,31 € / h soit 1867,02 € brut / mois). L'entreprise doit obligatoirement se référer à son accord de branche qui détermine la rémunération à appliquer en fonction du diplôme préparé.</p>		
	Titre ou diplôme non professionnel de niveau IV ou titre ou diplôme professionnel inférieur au bac	Titre ou diplôme professionnel égal ou supérieur au bac ou diplôme de l'enseignement supérieur
Moins de 21 ans	Au moins 55 % du SMIC (1026,86 € brut)	Au moins 65 % du SMIC (1213,56 € brut)
21 à 25 ans	Au moins 70 % du SMIC (1306,91 € brut)	Au moins 80 % du SMIC (1493,62 € brut)
26 ans et plus	Au moins le SMIC (1867,02 € brut) ou 85 % du salaire minimum conventionnel de branche si plus favorable	

Service alternance EM Normandie
alternance@em-normandie.fr
 Tél. : 08 05 14 50 09

Plus d'informations sur : https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance